



XAnge

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI SIPAREX INNOVATION 2012

AU 31 MARS 2020

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI Siparex Innovation 2012 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Au 31 mars 2020, le Fonds détient six participations actives dans son portefeuille.

Dans la section « Focus Participation » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous détaillons l'évolution de la société BMI System ainsi que l'évolution de la société Eldim.

Le FCPI Siparex Innovation 2012 a procédé à sa première distribution partielle d'un montant de 55 € par part A, le 5 juillet 2019. Cette opération représente le remboursement de 11 % de la valeur nominale des parts (500 €).

Nous vous rappelons que le Fonds est en liquidation depuis le 28 juin 2019 et que les demandes de rachats de parts, y compris dérogatoires, sont bloquées depuis cette date. Un courrier vous informant de la distribution et de la mise en liquidation vous a été envoyé en juin 2019.

Afin de préserver au mieux les intérêts des porteurs de parts et de céder les titres des sociétés du portefeuille du Fonds dans les meilleures conditions possibles, la société de gestion a, en accord avec le dépositaire et après une deuxième prorogation d'un an jusqu'au 31 décembre 2020, décidé de **proroger la durée de vie du Fonds pour une troisième et dernière période d'un an s'achevant le 31 décembre 2021** conformément au règlement du Fonds.

L'équipe d'investissement suit activement l'ensemble des participations du Fonds et poursuit la recherche de création de valeur au mieux des intérêts des porteurs de parts.

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'équipe d'investissement s'est mobilisée auprès des participations du portefeuille afin de leur apporter conseils et support dans cette période nécessitant agilité et adaptation.

Nous vous précisons également que depuis le 1^{er} octobre 2019, la société de gestion Siparex Proximité Innovation a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais **Siparex XAnge Venture**.

L'objectif de notre société de gestion est de soutenir l'entrepreneuriat, développer l'innovation et contribuer au maintien et à la création d'emplois durables.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

À NOTER : 3^{ÈME} ET DERNIÈRE PROROGATION JUSQU'AU 31/12/2021

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

I — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATIONS

La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

ÉVÈNEMENT

BMI SYSTEM



BMI System est le leader français de l'édition de logiciels avec NAYACT pour la gestion de la Transparence et la Compliance pharmaceutique et ORYGA pour la gouvernance des Données à caractère personnel et la mise en conformité au Règlement général de protection des données européen (RGPD).

NAYACT est utilisée dans plus de 50 pays (Europe, Amérique latine et Asie). BMI System permet à ses clients de l'Industrie pharmaceutique de gérer les contrats, les engagements de dépenses, la gestion des flux transfrontaliers ou la conformité aux réglementations locales.

Après avoir rencontré des difficultés en 2019 et été placée en redressement judiciaire en octobre 2019, la société a bénéficié d'un plan de continuation en février 2020.

Durant le 1^{er} trimestre 2020, la start up a levé 725 k€ auprès de ses investisseurs historiques dont XAnge dans le but d'accélérer le développement de sa solution NAYACT.

Par ailleurs, le décret de la loi Touraine promulgué le 17 juin 2020 fait obligation aux laboratoires pharmaceutiques d'adapter leurs systèmes de transparence

avant le 1^{er} octobre 2020. Ce qui devrait avoir un impact favorable sur l'activité de BMI System.



ÉVÈNEMENT

ELDIM



Eldim est un des leaders de la métrologie optique. La société offre des technologies innovantes permettant de mesurer l'angle de vue ou la luminance des écrans plats ou l'intensité des sources lumineuses (lasers). Ses solutions sont utilisées en recherches et développement lors de la fabrication de smartphones, tablettes ou de télévisions et également pour mesurer les lasers intégrés notamment pour la

fonction de reconnaissance faciale des derniers iPhones.

Sa technologie est également utilisée dans l'industrie de la cosmétique (mesure de l'intensité, couleur, brillance), la défense, l'aviation, l'automobile (voiture autonome) et l'imagerie 3D.

Durant la crise sanitaire, Eldim a collaboré avec Loop Dee Science, une société de

biologie moléculaire, sur une machine d'analyse génétique permettant notamment de détecter le Covid-19 (actuellement sous protocole clinique).

Eldim apporte son expertise technologique et assure la fabrication des machines d'analyses participant ainsi à la lutte contre ce virus.

Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

3 — FCPI SIPAREX INNOVATION 2012

—
Avantage fiscal
à l'entrée**
IR 22 %
—

** sous réserve de respecter les conditions fiscales et notamment la durée de détention

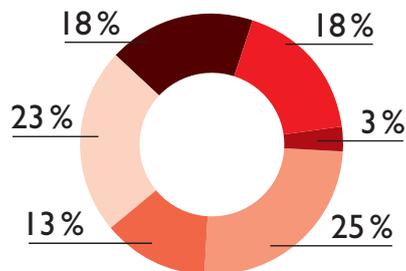
SITUATION AU 31 MARS 2020

Actif net du Fonds au 31/03/20	2 826 K€
Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	55,00 €
Valeur liquidative au 31/03/20	221,03 €
Valeur liquidative + distributions au 31/03/20	276,03 €
Évolution sur 1 an	-35,59 %
Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	-44,79 %
Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	-22,79 %

* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



- Énergie
- Industrie électronique
- Informatique
- Sciences de la vie et médical
- Services aux entreprises
- Télécom

PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2020

BMI SYSTEM	Éditeur de logiciels de transparence et de conformité
CALIXAR	Solutions biotechnologiques permettant l'extraction, l'isolement et la purification de protéines membranaires
ELDIM	Fabrication d'équipements de mesure pour écrans plats et sources lumineuses
ENERTIME	Solutions énergétiques innovantes fondées sur la thermodynamique
HEROW (ex Connectings)	Solutions de services mobiles sans contact à destination des villes
QUADRILLE	Éditeur de logiciels de distribution de contenus vidéo sécurisés

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de conserver la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR 001 1089820	Date de fin de vie minimum	31/12/2018
Agrément AMF	FDS45012	Date de fin de vie maximum	31/12/2021
Date de création	30/12/2011	Rachats de parts bloqués jusqu'à ⁽¹⁾	Fin de vie du Fonds
Durée de vie	7 ans		
Prorogation	3 ^{ème} et dernière prorogation jusqu'au 31/12/2021		

(1) Les rachats de parts sont bloqués depuis l'entrée en liquidation du Fonds le 28 juin 2019 afin de respecter la stricte égalité entre tous les porteurs de parts.

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D.214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la société de gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)									
			31/03/2011	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020
FCPI SIPAREX INNOVATION 2010	2009	Valeur liquidative + distributions	465,05	475,85	513,41	516,77	479,89	492,91	487,26	449,91	449,49	410,98
		Montant des frais cumulés	25,80	45,67	66,76	86,34	105,35	126,28	137,52	147,91	159,57	165,03
FCPI SIPAREX INNOVATION 2011	2010	Valeur liquidative + distributions	490,43	472,68	461,63	439,30	477,89	446,92	473,72	387,24	406,05	379,35
		Montant des frais cumulés	12,21	30,86	47,32	66,22	87,76	107,83	126,55	145,13	164,79	174,03
FCPI SIPAREX INNOVATION 2012	2011	Valeur liquidative + distributions			445,44	440,18	399,29	424,93	438,34	441,17	428,55	276,03
		Montant des frais cumulés			30,09	50,90	70,71	90,16	110,13	130,89	153,72	167,96
FCPI SIPAREX INNOVATION 2013	2012	Valeur liquidative + distributions				495,16	477,64	656,65	620,10	650,18	635,91	559,83
		Montant des frais cumulés				29,37	49,19	70,16	89,62	109,66	132,08	152,27
FCPI SIPAREX INNOVATION 2014	2013	Valeur liquidative + distributions					470,60	655,50	624,12	382,22	354,87	241,63
		Montant des frais cumulés					30,70	51,34	73,11	96,07	117,67	142,45
FCPI SIPAREX INNOVATION 2015	2014	Valeur liquidative + distributions						546,61	472,43	305,60	287,81	159,13
		Montant des frais cumulés						27,76	49,38	72,00	93,11	115,88
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016	2015	Valeur liquidative + distributions							476,05	401,32	447,07	396,08
		Montant des frais cumulés							28,13	49,24	70,43	91,92
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017	2016	Valeur liquidative + distributions								440,61	430,58	391,21
		Montant des frais cumulés								27,95	49,24	70,95
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2018	2017	Valeur liquidative + distributions								490,67	474,32	426,48
		Montant des frais cumulés								6,21	33,02	54,40
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019	2018	Valeur liquidative + distributions									496,57	468,83
		Montant des frais cumulés									5,43	30,26

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1^{er} août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la société de gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans

des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La société de gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la société de gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa société de gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition.



27, rue Marbeuf
75008 Paris
T. 01 53 93 00 90

serviceclients@siparex.com
siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 245 200 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 – N°TVA : FR 24 452 276 181